

# [ EN CLAIR ]

LE MÉCANISME DE PROTECTION CIVILE DE L'UNION  
(MPCU) OU LA SÉCURITÉ À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE



Par Yohan Busé



LES JEUNES  
IHEDN

# À PROPOS DE L'ARTICLE

La sécurité civile a pour objet initial, selon l'article L112-1 du code de la sécurité intérieure, la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes. La sécurité civile peut également s'avérer être un important instrument diplomatique au service d'une communication internationale de solidarité.

Depuis 2001 et la mise en place du mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU), l'ensemble des États membres, associés à dix autres pays, participe activement à supporter l'effort nécessaire à tous les niveaux afin d'apporter une réponse aux crises actuelles et à venir. Grâce à l'arrivée de la réserve opérationnelle RescUE, le MPCU intègre des modules lourds d'intervention dans des domaines variés allant de la médecine d'urgence aux transmissions opérationnelles.

Partez à la découverte de ce dispositif central des politiques publiques européennes ainsi que du contour de ses capacités opérationnelles.

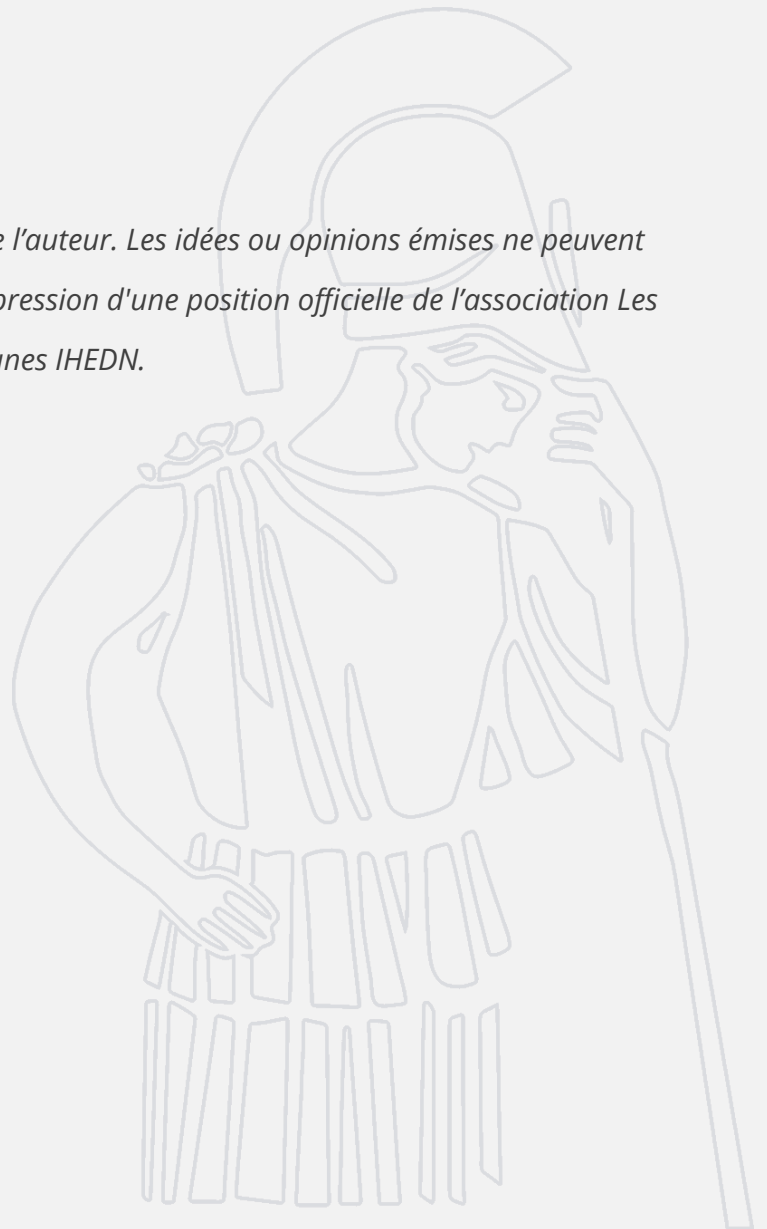
## À PROPOS DE L'AUTEUR



**Yohan Busé** est membre du comité sécurité intérieure, pôle sécurité civile et gestion de crise. Il est étudiant dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques et des crises.



*Ce texte n'engage que la responsabilité de l'auteur. Les idées ou opinions émises ne peuvent en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle de l'association Les Jeunes IHEDN.*



## Mise en contexte

Ces dernières décennies ont vu une recrudescence du nombre et de l'intensité des crises. Tous les secteurs sont touchés, le retour de la guerre sur le continent européen, la pandémie de Covid-19, les incidents technologiques majeurs ou encore les événements de sécurité civile telles que les violents feux de forêt aux 4 coins du monde. Cette évolution constitue une modification significative du cap diplomatique et du besoin important en ressources pour répondre à ces événements.

Le changement climatique joue également un rôle de catalyseur des crises environnementales et demande toujours plus d'anticipation et de moyens. Cette forte augmentation de besoins peut notamment être pallier par la coopération internationale.

C'est dans l'optique de renforcer cette coopération en matière de protection civile entre l'ensemble des pays membres de l'UE (accompagnés d'autres États) que le mécanisme de protection civile de l'Union Européenne (MPCU) a vu le jour. Dès lors, il permet, lors d'un événement dimensionnant, la mise en commun et le partage des matériels et des coûts. Il répond aussi au besoin d'une coordination internationale pour la gestion des crises.

Pour autant, le caractère souverain des États impliqués ne permet pas d'aller au-delà de la coordination et de tendre vers un commandement intégré à l'échelle européenne. En effet, lorsque les événements dépassent les moyens nationaux ou nécessitent des capacités spécifiques, on pourrait imaginer qu'il serait intéressant de pouvoir déplacer la gestion stratégique de l'événement directement au centre de réponse européen avec la possibilité de réaliser des arbitrages. Cependant, cette organisation reste encore internationale et non supranationale.

## La sécurité civile en France

Pour commencer, il est nécessaire de correctement définir c'est qu'est la sécurité civile. L'article L112-1 du code de la sécurité intérieure définit la sécurité civile comme suit :

« La sécurité civile [...] a pour objet :

1. la prévention des risques de toute nature ;
2. l'information et l'alerte des populations [...];
3. la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes ;[...]

4. *la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées. »*

Dans une grande partie des pays du monde et pour l'Union européenne, la « protection civile » désigne la protection des populations contre les accidents et les catastrophes naturelles. Elle est symbolisée par un triangle bleu sur fond orange, établi aux conventions de Genève de 1959.

Exception française oblige, le terme « sécurité civile » est utilisé à cette fin dans notre pays. En effet, celui-ci est préféré pour la fonction régaliennne depuis 1975, date de création de la Direction de la Sécurité Civile (DSC) aujourd'hui Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

## Définition

Créé en octobre 2001 par la Commission européenne, le MPCU se compose en réalité de plusieurs éléments :

- l'ERCC (European Rescue Coordination Center) : chargé de centraliser et de coordonner les aides ;
- La réserve RescUE : comprenant des équipes et du matériel « à disposition » ;
- Le service satellitaire Copernicus : permettant la surveillance et la cartographie des zones sinistrées.

Le MPCU est fort de 37 États participants (Cf. liste en annexe 1) dont les 27 membres de l'Union Européenne. Il est piloté par la Commission européenne via sa direction générale ECHO (European Civil protection and Humanitarian aid Operations) placée sous l'autorité de la Commissaire européenne à la gestion des crises, la belge Hadja Lahbib.

## Rôle et intérêt

Le dispositif est conçu pour apporter de l'aide dans des situations d'urgence à tout État ou toute organisation internationale qui en ferait la demande, y compris aux non-contributeurs du MPCU.

Ces dispositions visent d'un côté à la protection des populations européennes et de l'autre, au développement de la solidarité sur l'ensemble du globe. Les domaines d'action comprennent à la fois la prévention, la préparation ainsi que la réaction à toutes les crises pouvant survenir, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine.

Il est à noter qu'une demande formelle de l'État ou de l'organisation internationale victime de la crise est indispensable pour que la Commission puisse agir, elle ne peut pas décider elle-même d'engager des moyens, y compris sur le sol européen selon le principe de non-ingérence au sein des États.

L'intérêt de cette « mise en commun » de la sécurité civile réside notamment dans l'existence d'un unique point de contact pour le pays en difficulté. Cela limite la perte de temps dans un grand nombre de procédures administratives qui ne sont pas les bienvenues lors de telles périodes. Elle permet également le partage d'expertises, de matériels, d'effectifs et de doctrines d'intervention.

En outre, lors d'un déploiement, la Commission européenne participe à hauteur de 75 % minimum des frais de transport et/ou des coûts opérationnels engendrés. Cette participation concourt à la motivation des États à fournir leur aide.

Depuis sa création, le dispositif a été activé 770 fois (59 fois en 2024) notamment dans le cadre de la guerre en Ukraine, des conflits au Moyen-Orient ou encore lors des inondations et des feux de forêt en France.

## La sécurité civile en France

Le cadre financier pluriannuel est adopté sous forme d'un règlement<sup>1</sup> européen et il définit les crédits alloués aux actions d'aide humanitaire et de protection civile. Celui-ci prévoit, pour la période de 2021 à 2027, 3,32 milliards d'euros pour cette mission. Cette allocation est également complétée par la contribution des dix pays non-membres de l'Union Européenne.

Le budget annuel du MPCU en 2024 est fixé à un montant de 240 millions d'euros. En supplément, les pays participants ont la possibilité de procéder à des dons financiers ou matériels. La France est le premier contributeur à ce mécanisme à hauteur de 2 millions d'euros pour l'année 2024, complétés par la mise à disposition de nombreux moyens matériels et humains (armement de 17 modules avec des moyens nationaux sur les 20 fournis par la France, mise à disposition d'hélicoptère lourd etc.)<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Type de « loi » européenne qui intègre le droit de tous les États membres de l'UE dès son entrée en vigueur.

<sup>2</sup> Projet annuel de performance 2024 : programme 161 « sécurité civile ».

## La place de la France

La France joue un rôle de premier plan dans le développement et le fonctionnement du MPCU. En effet, elle impulse une volonté de développement d'une véritable protection civile européenne et s'implique fortement d'un point de vue matériel et humain.

Les interventions internationales de sécurité civile sont, pour la France, nombreuses, diverses et constituent une politique significative. Elle dispose de moyens uniques pour les feux de forêt, les transmissions, la médecine d'urgence, la potabilisation de l'eau, les drones, le milieu maritime, etc. Elle est également très dynamique sur les réponses données aux demandes pour les différents sinistres.

## Mise en œuvre du dispositif

Le MPCU est piloté par une direction de la Commission européenne, la direction générale ECHO (DG ECHO).

Cette dernière dispose d'un organe opérationnel de coordination permanent à Bruxelles, il s'agit de l'ERCC (European Rescue Coordination Center). Il est chargé de veiller l'ensemble des phénomènes en Europe et dans le monde afin de coordonner, en cas de besoin, l'aide prévue par l'Union Européenne. Il entretient des relations étroites et une communication constante avec les centres opérationnels nationaux, tel que le Centre Opérationnel de Gestion Interministériel des Crises (COGIC) en France. Une partie de la communication s'appuie sur le système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS), qui fait le lien entre le niveau européen et les États participant au MPCU.

Le COGIC est l'organe français de commandement et de gestion des crises, sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, il assure une veille tout au long de l'année et décide de l'envoi des moyens nationaux. Il est établi au ministère, Place Beauvau, à Paris.

En cas d'événement important, le service satellitaire Copernicus, du nom du scientifique à l'origine de la théorie de l'héliocentrisme, Nicolas Copernic, fournit à tous les acteurs des informations géospatiales précises et rapides dérivées de la télédétection satellite et complétées par des sources de données ouvertes ou locales disponibles. Dans ce but, il est divisé en deux composants :

- Cartographie : offre des cartes basées sur l'imagerie satellite avant, pendant et après la crise ;

- « Alerte rapide » : composé de trois systèmes permettant le suivi des inondations, des feux de forêt et des sécheresses en cours et prévus.

Depuis 2019, la réserve RescUE permet au MPCU d'avoir une quantité importante de moyens à disposition grâce à la participation des États membres. Ces moyens sont spécifiques étant donné leur taille ou leur technicité, ils sont présentés dans l'annexe 2.

### **Focus : la team FENICS**

Exemple représentatif de l'expertise des moyens disponibles au sein de la réserve RescUE : l'équipe FENICS (Field Emergency Network and Infrastructure Communication Squad). Cette équipe, en cours de certification, est montée par quatre services d'incendie et de secours (SIS) français afin d'offrir des capacités uniques en matière de télécommunication au MPCU. En effet, lors d'événements majeurs, les communications sont toujours primordiales afin d'assurer une bonne gestion de la crise. Ce module, entièrement déployable, sera donc capable de recréer une bulle de réseau mobile pour les primo-intervenants, et ce afin d'assurer les communications sur le terrain, avec les pays et avec l'ERCC.

Elle pourra également assurer un soutien technique à l'European Union Civil Protection Team (EUCPT), poste de commandement de haut niveau déployé sur le terrain, pour les besoins en coordination, en remontée d'informations et en commandement.

### **Élément de Sécurité Civile Rapide d'Intervention Médicale (ESCRIM)**

L'ESCRIM est ce que l'on appelle communément un hôpital de campagne. Il est armé conjointement par des personnels de l'UIISC <sup>3</sup>, située à Brignoles dans le Var (83) et du SDIS <sup>4</sup>. Cette structure médico-chirurgicale et obstétricale, projetable et aérotransportable, peut assurer quotidiennement 150 consultations et 15 interventions chirurgicales avec une capacité d'hospitalisation d'environ 80 lits.

Elle fait partie intégrante de l'aide pouvant être apportée à l'international par la France, notamment dans le cadre du MPCU, mais elle peut aussi servir sur le territoire national, comme à Mayotte lors du cyclone Chido en décembre 2024.

---

<sup>3</sup> Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile n°7.

<sup>4</sup> Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard.

Depuis le 7 avril 2022, l'ESCRIM est certifié Emergency Medical Team niveau 2 (EMT2) par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Cette certification permet d'attester de l'interopérabilité et du niveau de soins dispensés par la structure mobile. Le niveau 2 constitue un juste milieu entre mobilité et niveau de soins. Il peut notamment procéder à des chirurgies générales et obstétricales pour les traumatismes et autres affections majeures.

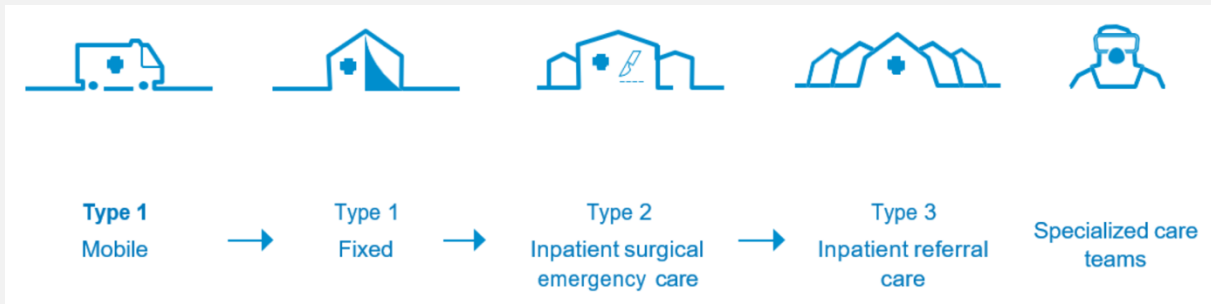
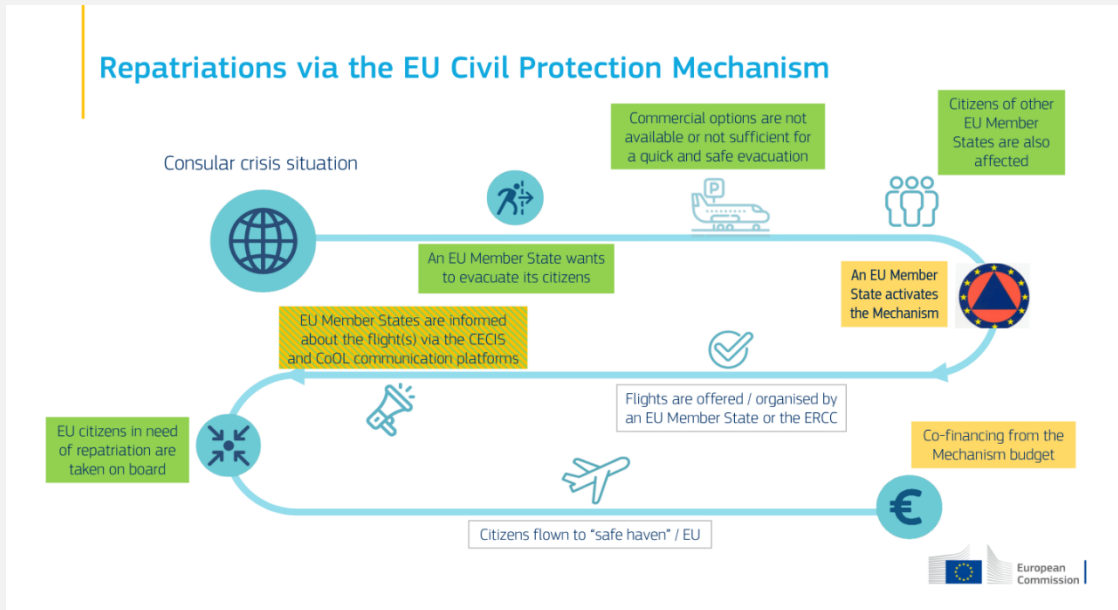


FIGURE 1 : DIFFERENTS NIVEAUX DE L'EMERGENCY MEDICAL TEAM

### Le soutien consulaire, une collaboration avec le Quai d'Orsay

Grâce à une collaboration étroite avec le Quai d'Orsay, siège du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, et le service européen pour l'action extérieure, le soutien consulaire permet à tout citoyen de l'Union Européenne de bénéficier de l'assistance d'un État membre dans un pays où son pays d'origine n'aurait pas de structure diplomatique.

Le MPCU s'inscrit dans ce dispositif en fournissant des moyens, en cas de crise, afin d'assurer l'évacuation et/ou la mise à l'abri des citoyens. Comme pour l'ensemble des assistances du MPCU, la Commission européenne facilite le déploiement, coordonne la réponse européenne et cofinance les coûts de transport.



Source : Commission européenne

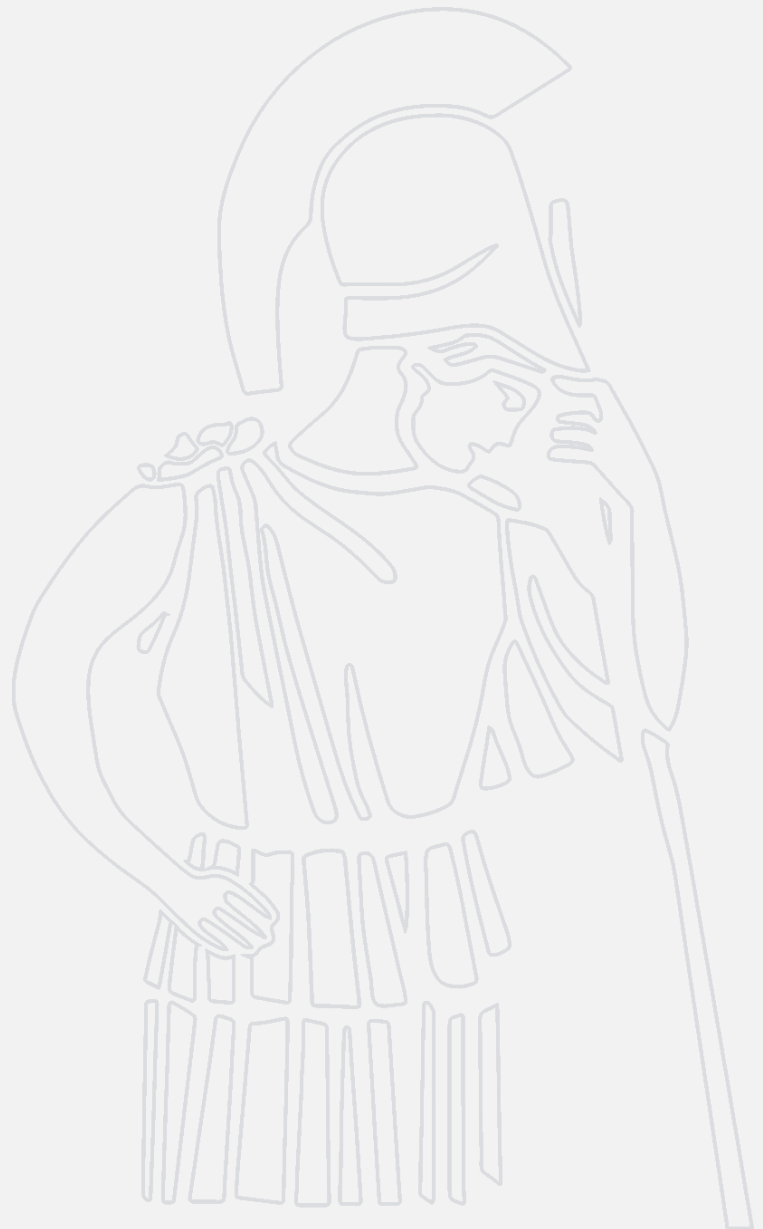
FIGURE 2 : SCHEMA DU RAPATRIEMENT DES CITOYENS EUROPEENS VIA LE MPCU

## Conclusion

Face à la multiplication des crises et aux défis posés par le changement climatique, la coopération européenne en matière de protection civile apparaît plus essentielle que jamais. Le mécanisme de protection civile de l'Union Européenne (MPCU) constitue un outil stratégique permettant une réponse rapide, coordonnée et efficace aux catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine. Grâce à ses structures dédiées comme l'ERCC (European Rescue Coordination Center), la réserve RescUE et le service satellitaire Copernicus, l'Union Européenne (UE) a su mettre en place une capacité d'action renforcée et mutualisée.

Toutefois, malgré ces avancées, le MPCU reste limité par la souveraineté des États, qui conservent le contrôle sur l'activation des moyens. Il ne s'agit donc pas d'un commandement intégré, mais bien d'un dispositif de coordination et de soutien. L'enjeu des prochaines années sera de renforcer encore cette coopération, d'accroître les moyens mis à disposition et de favoriser une plus grande anticipation des crises. L'UE continue à agir pour le développement de solutions aux événements de grande ampleur. Elle a notamment, le 17 décembre 2024, approuvé le déclenchement de mesures exceptionnelles prévues par le règlement RESTORE dans le but d'aider à la reconstruction après la crise.

Dans ce cadre, la France occupe une place centrale au sein du MPCU, grâce à son expertise en matière de sécurité civile et à l'engagement de ses moyens spécialisés. Des initiatives comme la Team FENICS ou l'ESCRIM illustrent son rôle moteur dans le développement de capacités de réponse rapide et d'expertise technique. Forte de ses unités d'intervention, de sa tradition d'engagement humanitaire et de sa coopération avec les institutions européennes, la France contribue activement à faire du MPCU un instrument toujours plus efficace et réactif face aux défis de demain.



## Annexe 1 – Pays participant au MPCU

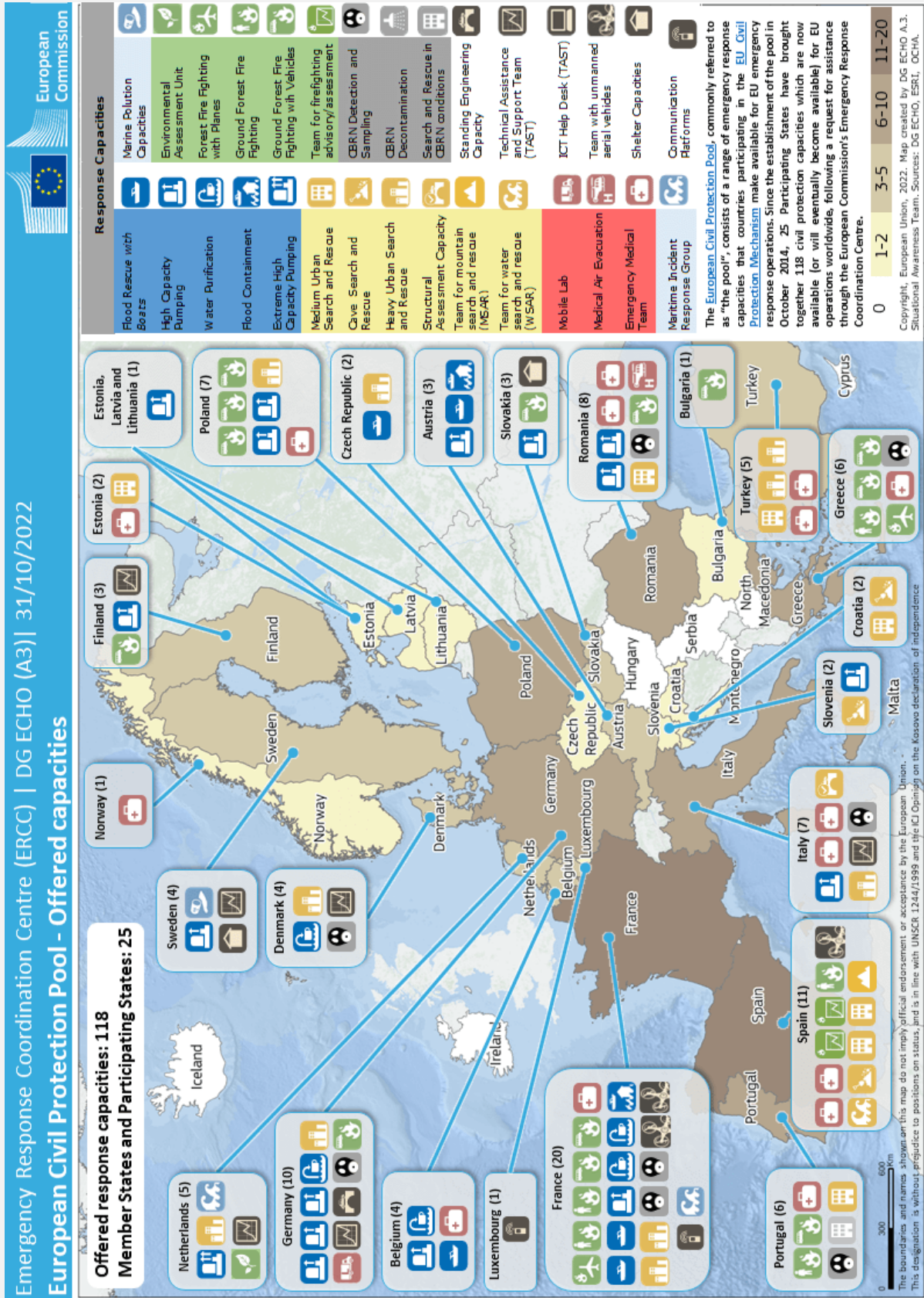
### Membres de l'UE EU

Allemagne DE	Autriche AT	Belgique BE	Bulgarie BG
Chypre CY	Croatie HR	Danemark DK	Espagne ES
Estonie EE	Finlande FI	France FR	Grèce GR
Hongrie HU	Irlande IE	Italie IT	Lettonie LV
Lituanie LT	Luxembourg LU	Malte MT	Pays-Bas NL
Pologne PL	Portugal PT	République Tchèque CZ	Roumanie RO
Slovaquie SK	Slovénie SI	Suède SE	

### Hors UE

Bosnie-Herzégovine BA	Islande IS	Monténégro ME	Macédoine du Nord MK
Norvège NO	Serbie RS	Turquie TR	Ukraine UA
Moldavie MD	Albanie AL		

## Annexe 2 – Moyens au sein du MPCU





**LES JEUNES  
IHEDN**

[publication@jeunes-ihedn.org](mailto:publication@jeunes-ihedn.org)